

L'HABITATION

QUÉBEC—PRÉTENDUE RÉDUCTION DE LA
SUBVENTION FÉDÉRALE AU TITRE DE
LA RÉNOVATION URBAINE

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre d'État chargé de l'habitation et du logement.

Considérant les difficultés qui opposent présentement le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa, au sujet des subventions affectées à la rénovation urbaine, le ministre serait-il en mesure de confirmer que le gouvernement fédéral avait consenti à payer \$94,500,000 à celui du Québec et qu'il ne serait disposé à verser que 25 millions de dollars aujourd'hui?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucun engagement relatif à un montant de 94 millions de dollars. Par contre, il a bien été question, dans ma déclaration du mois de décembre, de la somme de 25 millions de dollars, relativement à trois projets à entreprendre dans la province de Québec. Quant à la première partie de la question, je crois qu'il y a erreur.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les représentants des divers partis se sont consultés et je crois que l'on serait disposé à adopter l'ordre n° 58 du gouvernement, inscrit au nom du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, si cet article était mis en discussion en premier lieu aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM
DU GOUVERNEMENT

L'AGRICULTURE

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA
QUESTION DES PRIX DES GRAINES
FOURRAGÈRES SANS QUOTA

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État) propose:

Que le comité permanent de l'agriculture soit autorisé à étudier le problème des prix désolants ou déraisonnablement bas des graines fourragères sans quota mises sur le marché dans la région désignée définie par la loi sur la Commission canadienne du blé, et à enquêter sur ce problème et à présenter un rapport à la Chambre sur les observations et les propositions à ce sujet.

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Pepin.]

L'EXPROPRIATION

L'ACQUISITION ET LE DÉLAISSEMENT
D'IMMEUBLES—LA NOMINATION
D'ENQUÊTEURS, ETC.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose que le bill C-136, concernant l'expropriation, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre. Je voudrais simplement dire un mot ou deux au sujet de ce bill. Il adapte pour la première fois la loi sur l'expropriation aux exigences du XX^e siècle. Tout compte fait, nous estimons que ce bill constitue une très grande amélioration à la loi canadienne existante. On en a déjà amplement discuté à l'étape de la deuxième lecture, devant le comité de la justice et des affaires juridiques et à l'étape du rapport, ici à la Chambre. A notre avis, ce bill aurait été bien meilleur si le gouvernement avait accepté les amendements proposés par les députés de l'opposition. Le ministre, semble-t-il, a préféré se ranger à l'avis de ses propres conseillers plutôt qu'à celui de certains de ses collègues.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant concédera que bon nombre des recommandations et des amendements présentés par tous les côtés de la Chambre et le comité ont été acceptés.

M. Brewin: Certains d'entre eux ont été acceptés et j'en félicite le ministre. Mais il y avait d'excellents amendements qui ne l'ont pas été. En fait, je n'ai pris la parole que pour dire combien je regrettais de n'avoir pas été hier à la Chambre lorsqu'on a débattu ces questions. Je crois savoir que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), a déployé toute l'érudition juridique et la claire intelligence qu'on lui connaît. Je ne propose pas de répéter les arguments qu'il a présentés hier au cours du débat.

A tout prendre, nous pensons que le bill constitue une grande amélioration et nous sommes prêts à le voir adopter à l'étape de la troisième lecture, sans autre débat ou discussion.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, avant de passer au vote à l'étape de la troisième lecture, j'aimerais dire quelques mots. Il est très difficile de faire une critique radicale du bill C-136, car il constitue un grand pas en avant dans le domaine de la